



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

22^e séance plénière

Vendredi 5 octobre 2001, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 166 de l'ordre du jour (*suite*)

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport du Secrétaire général (A/56/160 et Corr.1 et Add.1)

M. Gounaris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à la déclaration du Président de l'Union européenne et joindre ma voix à celle des orateurs qui ont déjà condamné les odieuses attaques terroristes, d'une ampleur sans précédent, qui ont ébranlé les villes de New York, de Washington et l'État de Pennsylvanie le 11 septembre. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de ceux qui ont péri, sont portés disparus ou ont été blessés dans la zone du « point zéro » et au Pentagone. Je souhaiterais exprimer notre pleine solidarité avec le Gouvernement des États-Unis et le peuple américain face à cette tragédie, qui lance un défi à l'humanité toute entière.

Comme le Ministre des affaires étrangères, M. George Papandreou, l'a déclaré le 11 septembre,

« les odieuses attaques terroristes perpétrées contre le peuple américain étaient en fait en fait une attaque contre la société libre, la démocratie et l'humanité dans son ensemble. »

Le peuple grec condamne d'une seule voix les attaques terroristes, qui visent à créer un nouveau schéma de guerre, lequel n'est acceptable en aucun cas.

Nos douloureuses expériences nous ont rendus encore plus sensibles à cette question. La Grèce condamne sans ambiguïté les auteurs et commanditaires de ces actes barbares et elle est prête à offrir à la communauté internationale toute l'assistance possible requise pour punir les responsables.

Ces attaques soigneusement planifiées et coordonnées visaient directement une population civile innocente afin de faire le maximum de victimes, atteignant des milliers de travailleurs américains sans défense ainsi que de nombreux autres ressortissants de pays du monde entier.

Il est incontestable que le caractère international et l'ampleur de l'attaque font d'elle un crime contre l'humanité. Les pertes en vies humaines, quelle que soit l'ethnie ou la race, exigent des actions immédiates et efficaces pour traduire en justice les responsables et éviter que de tels crimes puissent se répéter. L'Organisation des Nations unies ne devrait épargner aucun effort pour atteindre notre objectif commun qui vise à prévenir et réprimer les attaques terroristes, quel que soit le lieu où elles se produisent.

L'Organisation des Nations unies, qui assume la principale responsabilité dans cette lutte contre le terrorisme, a agi rapidement et dans l'unité. Le 12 septembre, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté des résolutions vigoureuses qui condamnaient les attaques et demandaient la coopération de tous les États pour traduire les auteurs

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



en justice. Le 28 septembre, une deuxième résolution plus détaillée a été adoptée par le Conseil de sécurité, qui s'inspirait de la première et la prolongeait. Les longues délibérations en plénière de l'Assemblée générale montrent à quel point nous désirons promouvoir la coopération sur cette question et poursuivre l'application de ces résolutions.

Nos efforts collectifs, notre coopération et notre action mondiales sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais, et à tous les niveaux, tant national qu'international. La lutte contre le terrorisme devrait rapprocher les États Membres des Nations Unies de nos objectifs communs : embrasser nos valeurs démocratiques, chérir nos libertés et renforcer le développement.

Néanmoins, permettez-moi de préciser que toute tentative d'identifier ce combat à une religion ou d'établir un lien avec une région ou une race, ou même de montrer du doigt un pays, va à l'encontre de notre objectif, lequel consiste à assurer la paix et la sécurité, à créer un plus large climat de tolérance, à préserver le multiculturalisme et éviter la fragmentation.

Nous réaffirmons notre détermination de joindre nos forces à l'effort mondial pour éliminer l'horreur du terrorisme. La Grèce, en tant qu'État partie à toutes les grandes conventions internationales contre le terrorisme, encourage actuellement, outre la législation existante sur les armements, les munitions et explosifs qui assurent pleinement des poursuites criminelles et le châtement des auteurs d'actes terroristes, un projet de loi visant à faire face aux problèmes spécifiques de la criminalité organisée et des actes terroristes. En outre, avec une série d'autres lois, l'État grec assure le soutien moral et matériel des victimes d'actes terroristes et de leurs familles et reconnaît le droit des victimes à être indemnisées par l'État pour les dommages matériels qu'ils pourraient avoir subis en raison d'un acte terroriste.

De concert avec nos partenaires de l'Union européenne, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour renforcer nos efforts et mener nos actions européennes collectives à travers l'ensemble de nos territoires comme l'expliquent les conclusions et le plan d'action de la réunion extraordinaire du Conseil européen du 21 septembre 2001. Plus précisément, des lois spécifiques ont été adoptées dans le cadre de la Convention de Schengen pour lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et la contrebande de

stupéfiants et concernant la possession, l'acquisition, le commerce et le trafic en général des armes à feu et des munitions par des individus ou des entités juridiques sur le territoire de l'Union européenne.

Néanmoins, notre lutte pour éliminer le terrorisme ne devrait pas réduire nos efforts pour le développement, la démocratie et les droits de l'homme, en particulier dans les parties du monde où l'on en a le plus besoin. Au contraire, nos efforts d'échelle mondiale doivent être menés conjointement. Nos efforts communs doivent se concentrer sur l'examen et le règlement de toutes les crises régionales, établissant ainsi un terrain solide à de bonnes relations de voisinage, à la paix et à la sécurité.

En Afghanistan, en ce moment même, une crise humanitaire se développe. La Grèce a annoncé sa contribution humanitaire, laquelle sera versée sur les plans bilatéral et multilatéral.

Nous espérons qu'au début de ce nouveau siècle, les lignes directrices définies par nos chefs d'État et Premiers Ministres dans la Déclaration du Millénaire prévaudront; elles prescrivent

« de prendre des mesures concertées pour lutter contre le terrorisme international et d'adhérer dès que possible à toutes les conventions internationales pertinentes ». (*Résolution 55/2, par. 9*)

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir prononcé correctement le nom d'Antigua.

Puisque c'est la première fois que j'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, permettez-moi de vous présenter mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à cette importante charge. Votre réputation de haute intelligence, d'impartialité et d'amabilité vous a précédé dans la fonction que vous occupez. Ma délégation a la certitude dans le fait que sous votre conduite, nous aurons une cinquante-sixième session couronnée de succès et marquée d'un esprit de progrès.

Au nom du Gouvernement et du peuple d'Antigua-et-Barbuda, je souhaite m'associer à la déclaration faite par M. Simon Richards, de la Dominique, sur le point que nous examinons, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ». Mon pays appuie fermement les points qu'il a soulignés, c'est-à-dire la solidarité de la

Communauté des Caraïbes (CARICOM) avec la communauté internationale; deuxièmement, la nature d'une réponse mondiale; troisièmement, l'engagement pris par la CARICOM d'appuyer les mesures convenues à l'échelle internationale. Il a souligné que la stratégie de l'ONU devait être globale et comporter de multiples facettes, avec le but primordial d'étendre et d'éliminer les causes et les sources du terrorisme, qu'elles soient sociales, économiques ou politiques.

Mon pays, de la même manière, souscrit à la résolution du 12 septembre du Conseil de sécurité, qui appelle

« tous les États à travailler ensemble de toute urgence pour traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires » (*Résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité, par. 3*)

des actes terroristes du 11 septembre. De même, Antigua-et-Barbuda

« considère de tels actes, comme tout acte de terrorisme international, comme une menace à la paix et à la sécurité internationales ». (*Ibid., par. 1*)

Il est même encore plus troublant d'apprendre que le 1er octobre, il s'est produit une autre grave attaque terroriste, cette fois au Jammu-et-Cachemire, où 40 personnes – dont des femmes et des enfants – ont jusqu'ici trouvé la mort tandis qu'un grand nombre d'individus en sont sortis blessés, certains grièvement.

Ces événements, et surtout ceux du 11 septembre, ont témoigné des dimensions internationales du terrorisme. C'est, comme l'a dit M. Kamallesh Sharma, de l'Inde,

« ... un ensemble organique. Il serait dangereux d'essayer de couper l'une des cellules... C'est un mal qui se dissémine en formant des métastases. Le terrorisme doit être détruit de fond en comble; c'est l'abomination du nouveau siècle. » (*A/56/PV.16*)

Pour conclure, je dois dire qu'il est indispensable que nous traitions d'une manière plus profonde les problèmes sociaux, économiques et politiques sous-jacents qui sont à l'origine de la misère; car au-delà de l'aspect humanitaire, cela aiderait à dissiper l'atmosphère dans laquelle le terrorisme prospère. Nous devons agir de manière à garantir que la société mondiale tout entière vive dans un environnement de

liberté et soit affranchie de la peur. La lutte contre le terrorisme sera longue; elle sera ardue; mais c'est une lutte dans laquelle nous devons nous engager à fond et totalement.

M. Ecuia Miko (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*): Il y a des situations et des choses qui forcent chacun à parler à voix haute.

Dans un coin de cette planète, des villageois utilisaient un sourd-muet en raison de sa force physique et ils lui faisaient faire tous les travaux difficiles. Une fois, il travaillait depuis une semaine à nettoyer la ferme d'un villageois qui l'avait engagé. Lorsque arriva le moment de le payer, l'employeur lui donna un dollar. Le sourd-muet s'exclama: « C'est cela que vous me payez? ». Ce à quoi l'employeur répondit: « Mais vous n'avez jamais dit un seul mot ». Donc, il y a des choses qu'on doit dire. Il y a des choses qui peuvent faire que quelqu'un se mette à parler. Les événements du 11 septembre ne pouvaient que nous pousser à faire ce que nous faisons cette semaine dans cette salle.

Comme c'est la première fois que ma délégation intervient dans les débats de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale de l'ONU, qu'il me soit permis d'adresser ses compliments et ses félicitations au Président Han Seung-soo pour son élection à la présidence de cette session et pour l'excellente façon dont il dirige nos travaux; nos félicitations aussi à M. Harri Holkeri, pour la manière impeccable dont il a rempli ses fonctions de Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale; et à M. Kofi Annan, pour sa réélection méritée et son rapport sur l'activité de l'Organisation, qui a recueilli les éloges de tous.

À en juger par le nombre d'orateurs qui m'ont précédé à cette tribune – parmi lesquels je dois mentionner en particulier le maire de New York, Rudolph Giuliani, qui nous a honorés de sa présence le 1er octobre – je dirais qu'au titre du point 166 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », beaucoup a été dit et beaucoup reste à dire et à faire, parce que nous, humains, sommes ceux qui peuvent éliminer le terrorisme, car nous sommes également ceux qui ont produit ce virus.

Le terrorisme n'est pas une catastrophe naturelle; il est le fruit de l'esprit de certains hommes qui, non

seulement se sous-estiment, mais n'ont aucun avenir parce qu'ils manquent de principes.

Les actes de terrorisme inconcevables perpétrés le 11 septembre se sont produits seulement quelques jours avant le début de la session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants, qui devait se dérouler du 19 au 21 septembre 2001 à New York.

La Guinée équatoriale appuie et partage sans réserve les propositions et recommandations sages et judicieuses formulées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et du haut de cette tribune – je fais référence aux résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité et à la résolution 56/1 de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux résolutions antérieures pertinentes – pour nous faire progresser sur la voie longue, difficile et complexe de la lutte contre le terrorisme et pour l'élimination du terrorisme international.

Dans mon pays, on dit qu'il est bien de trouver et de traduire en justice l'auteur d'un crime, mais qu'il est encore mieux de régler le problème qu'il a provoqué. En effet, les hautes instances de mon pays se sont prononcées dans ce sens, après les tristes et horribles événements du 11 septembre 2001.

Le 12 septembre, le Président de la République, S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, qui se trouvait alors aux États-Unis, a adressé un message de condoléances à M. George Bush, Président des États-Unis d'Amérique. Au même moment, le Gouvernement – au terme d'une session d'urgence et par le biais d'une déclaration officielle – condamnait les attaques terroristes perpétrées ainsi que le terrorisme en général, outre qu'il réaffirmait l'appui total et la solidarité de la République de Guinée équatoriale avec le peuple et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en ces moments de douleur et de consternation.

Le Gouvernement a proclamé trois jours de deuil national en souvenir des victimes de la tragédie qui – il l'a bien précisé – ne frappait pas seulement les États-Unis d'Amérique, mais également toutes les sociétés humaines qui entretiennent des aspirations pour l'avenir et qui sont éprises de paix, de liberté, de justice et de démocratie. Qui, d'une façon ou d'une autre, n'a pas été touché par la destruction et la disparition du World Trade Center, pour ne citer que lui? On a décrété l'état d'alerte maximale dans mon pays, au niveau de toutes les forces de l'ordre public et de la sécurité de l'État, afin d'assurer la vigilance et la

protection de tous les ressortissants et intérêts des États-Unis sur le territoire de la République de Guinée équatoriale.

Actuellement, nous ne sommes pas aux prises avec un conflit qui oppose l'occident à l'Islam, ni certaines nations contre d'autres en raison de leur foi. Le terrorisme est l'ennemi de tous les peuples et de toutes les civilisations du monde. C'est pourquoi il mérite d'être condamné universellement, et il faut que nous prenions des mesures individuelles et collectives conçues, entre autres, pour démanteler tout le mécanisme de financement et d'appui, de quelque nature que ce soit, aux opérations terroristes. Pour ce faire, nous devons établir une coordination et une coopération internationales étroites qui prévoiront notamment l'échange d'informations pour prévenir les actes de terrorisme et se protéger contre eux.

Par conséquent, la Guinée équatoriale estime que l'ONU doit organiser une concertation au niveau le plus élevé, afin d'établir des directives et un programme d'action pour lutter contre le terrorisme et l'éliminer, ainsi que pour défendre et préserver les valeurs de la liberté et de la dignité de l'être humain face à la barbarie, à l'irrationalité et à la perversion du terrorisme international.

C'est en ces termes que s'est exprimée la Chambre des Représentants du peuple de la Guinée équatoriale, réunie actuellement en deuxième session ordinaire, sous forme d'une déclaration institutionnelle adoptée le 16 septembre dans laquelle on condamne les actes de terrorisme du 11 septembre et exprime notre solidarité avec le peuple des États-Unis d'Amérique. L'organe législatif de mon pays a reconnu le danger qu'ont représenté ces attentats terroristes pour la stabilité des pays et la paix mondiale, et que des efforts doivent être déployés pour mettre fin au terrorisme international, en respectant avec diligence les critères de la justice et de la liberté.

La Chambre des représentants du peuple de la Guinée équatoriale a manifesté sa volonté d'appuyer sans réserve la politique du Gouvernement en matière de lutte contre le terrorisme international. Elle est donc disposée à approuver toutes les dispositions juridiques qui lui seront présentées en bonne et due forme.

Comme corollaire à toutes ces mesures et manifestations, le Président de la République – lors de la célébration oecuménique solennelle organisée à Malabo le 29 septembre pour appuyer les États-Unis et

condamner énergiquement le terrorisme, à laquelle ont massivement participé les dirigeants politiques, les représentants religieux, le corps diplomatique, le secteur public et privé, et la population en général – a fait la déclaration suivante et demandé qu'elle soit considérée comme un message adressé à l'Assemblée générale au moment où celle-ci allait examiner la question des mesures visant à éliminer le terrorisme international.

« Aujourd'hui, toutes les autorités de l'État, les partis politiques, les représentants de diverses confessions religieuses, les organisations du secteur privé et les représentations étrangères basées dans notre pays, se sont joints à nous lors de cette célébration oecuménique, à travers laquelle nous soulignons une fois de plus le témoignage inébranlable de l'appui total du peuple et du Gouvernement de la Guinée équatoriale au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Nous manifestons notre solidarité à l'égard des victimes innocentes des attentats terroristes du 11 septembre, et nous réaffirmons solennellement que nous condamnons le plus fermement et le plus énergiquement possible le phénomène du terrorisme.

Notre expérience personnelle et douloureuse de ces événements dramatiques, qui se sont transformés en une tragédie universelle, et que nous avons vécus de très près parce que nous étions à ce moment-là en visite aux États-Unis avec une importante délégation de membres de mon gouvernement, montrent que ces actes, bien qu'ils aient été commis contre les États-Unis d'Amérique, constituent incontestablement un affront grave et collectif visant les valeurs que sont la liberté, la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde entier.

En outre, ces attaques terroristes représentent en elles-mêmes une menace sans précédent contre les idéaux et les principes que la Guinée équatoriale partage avec d'autres peuples de la terre, qui déploient d'énormes efforts en faveur de la dignité et du progrès de la personne humaine qui, en fin de compte, doit pouvoir bénéficier des progrès de la science et de la technologie modernes, et non pas en devenir la victime.

Même si les États-Unis d'Amérique ont été la cible principale de ces attentats terroristes, nous devons néanmoins nous rappeler que, parmi les victimes, on compte des ressortissants de plus d'un tiers des États Membres de l'ONU.

C'est la raison pour laquelle, en marge de notre solidarité avec les États-Unis d'Amérique, nous sommes également réunis ici pour méditer et réfléchir ensemble, et pour prendre pleinement conscience du fait qu'après ces attaques terroristes, ce qui est en réalité gravement compromis, c'est la liberté et la survie de l'humanité tout entière.

Dans de telles circonstances, qui ont sérieusement perturbé la paix et la sécurité internationales, la Guinée équatoriale est pleinement consciente du fait que depuis la fin des deux guerres mondiales et depuis la chute du mur de Berlin, ces attaques terroristes représentent pour le monde et la civilisation universelle, en ce début du XXI^e siècle, le plus grand défi auquel nos peuples sont confrontés. Ils nous rappellent que la triste réalité, c'est que si nous n'agissons pas avec détermination et cohésion, nous connaissons le début d'une évolution mondiale capable de conduire la planète à l'autodestruction.

En conséquence, me référant à ce qu'a déclaré le Président George Bush dans son récent discours devant le Congrès des États-Unis, où il a parlé de la nécessité d'une coalition mondiale contre le terrorisme, j'ajouterai que face au terrorisme, ou bien tous les peuples s'unissent dans le cadre d'une action cohérente et concertée, ou bien tous succomberont inexorablement face au réseau sadique et inhumain qui ne connaît ni races ni frontières.

Sous cet angle – comme je l'ai dit à mon retour des États-Unis – je suis favorable à cette vaste concertation nécessaire à l'échelle mondiale pour répondre énergiquement et de façon exemplaire à la barbarie du terrorisme, afin de lui infliger une défaite mondiale et définitive. C'est l'aspiration ultime de l'humanité pour se libérer du fléau du terrorisme.

Depuis le 11 septembre même, la Guinée équatoriale, sous la direction de mon Gouvernement, a adopté et continue d'adopter les

mesures et les stratégies nécessaires à sa coopération et à sa participation aux efforts de la communauté internationale dans le combat long et difficile qui doit être livré pour éliminer le terrorisme dans le monde, dans le cadre des résolutions et des mécanismes pertinents de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale, ainsi que de toutes les conventions internationales de lutte contre le terrorisme en vigueur. »

(l'orateur poursuit en français)

Dans ce contexte et au niveau de l'Afrique centrale, le Président de la République, M. Obiang Nguema Mbasogo, a adressé à ses homologues de la sous-région, un message dont la teneur est la suivante :

« Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 à New York et Washington viennent de mettre en péril la paix et la sécurité internationales.

En conséquence, l'Afrique centrale, qui est attachée aux principes de solidarité, de paix et de stabilité, et qui se sent concernée par ces événements préoccupants, envisage, par une stratégie de concertation, de contribuer résolument aux efforts de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme, indépendamment des dispositions prises au niveau de chaque État de la sous-région.

Cette concertation, qui pourra aboutir à une déclaration en vue d'une position commune de l'Afrique centrale, permettra au Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), d'exprimer son soutien et celui des chefs d'État de la sous-région à la lutte contre le terrorisme, ainsi que leur attachement à la paix et à la stabilité dans la sous-région et dans le monde, conformément aux dispositions pertinentes du traité instituant la CEEAC et aux principes de l'Union africaine sur le terrorisme, la paix, la sécurité et la stabilité, qui ont été réitérés aux sommets des chefs d'État à Lomé en l'an 2000, et à Lusaka en 2001 ».

(l'orateur reprend en espagnol)

Enfin, nous exprimons l'espoir que nos débats seront guidés par la force de l'argument et non pas par l'argument de la force.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale lors de sa 12e séance plénière le 1er octobre 2001, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Suisse.

M. Staehelin (Suisse) : Monsieur le Président, puisqu'il s'agit de la première fois que mon pays prend la parole au cours de cette session, permettez-moi de vous adresser les vives félicitations de la Suisse pour votre élection à la présidence de cette cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je peux vous assurer que ma délégation vous apportera son entier soutien tout au cours de cette session.

Les attentats qui ont frappé les États-Unis d'Amérique le 11 septembre dernier représentent une tragédie qui échappe à la raison humaine. Ils sont l'expression d'une violence criminelle qui a, dans ce cas, atteint son paroxysme.

Au nom du Gouvernement suisse et de tout le peuple suisse, je veux exprimer au peuple américain les plus chaleureux sentiments de solidarité et d'amitié dans cette dramatique épreuve. Nos pensées vont à toutes les victimes, leurs familles et leurs proches. Notre estime et notre reconnaissance s'adressent à toutes celles et ceux qui se sont engagés avec courage et sans la moindre hésitation dans une action de sauvetage difficile et périlleuse.

Cette tragédie a profondément choqué le peuple suisse. Elle blesse de manière insupportable une « République soeur » dont nous partageons les valeurs fondamentales. Ce qui s'est produit à New York, à Washington et en Pennsylvanie nous concerne tous. Même si le fléau du terrorisme demeure à l'apparence insaisissable, la communauté internationale n'est ni démunie, ni impuissante. L'efficacité de son action dépend de notre unité et de notre détermination, car on ne peut lutter efficacement contre le terrorisme que par une action décidée et collective.

Cette action doit se fonder sur le droit et sur les principes fondamentaux qui régissent le fonctionnement des sociétés démocratiques. Les terroristes veulent détruire l'état de droit par la violence. Ne tombons pas dans le piège qu'ils nous tendent. C'est avec clairvoyance, mais aussi avec fermeté que nos sociétés, bâties sur la tolérance et l'ouverture, doivent s'engager dans la lutte contre ce fléau. Cet effort nécessitera le concours de toutes les forces présentes dans cette Assemblée. De par leur caractère universel et leur prédisposition à répondre à

des enjeux globaux, l'ONU est appelée à assumer le rôle moteur qui lui revient tout naturellement.

Quant au Conseil de sécurité, il a fixé les grandes lignes de l'action à conduire en adoptant la résolution 1373 (2001). Le Gouvernement suisse salue cette résolution et exprime avec détermination sa volonté de s'associer à l'effort commun. À l'heure actuelle il coopère déjà pleinement.

La lutte contre le terrorisme international est de longue date une préoccupation de la Suisse et représente une des priorités de son action, tant sur le plan international que sur le plan interne. La Suisse applique les sanctions décidées par le Conseil de sécurité dans le but de lutter contre la menace à la paix et à la sécurité que constitue le terrorisme. Elle a notamment transposé et mis en oeuvre de manière complète et inconditionnelle les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000).

La Suisse est partie aux instruments internationaux en la matière, qu'ils aient été conclus au sein de l'Organisation des Nations Unies ou du Conseil de l'Europe. En juin dernier, la Suisse a signé la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, instrument qui n'est actuellement pas encore entré en vigueur, et a entamé le processus de ratification. Le but que nous poursuivons est celui d'une entrée en vigueur rapide de cet instrument. En ce qui concerne la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, la Suisse envisage d'adhérer à cet instrument à brève échéance.

La Suisse a également pris part activement aux débats engagés au sein de l'ONU quant à l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international. Elle va participer à tous les travaux concernant de futurs instruments en matière de terrorisme.

Enfin, outre les instruments multilatéraux et régionaux spécifiques contre le terrorisme par lesquels elle est liée, la Suisse a élaboré un réseau de traités bilatéraux – en matière d'entraide judiciaire et d'extradition – dans le but d'améliorer les possibilités de prévention et de répression de la criminalité sous toutes ses formes, terrorisme inclus.

Sur le plan interne, un ensemble de dispositions législatives permet de réprimer activement le terrorisme. Le rapport du 3 juillet dernier sur les

mesures visant à éliminer le terrorisme international que le Secrétaire général de l'ONU a publié sur la base des renseignements transmis par les différents États, fait état, de manière détaillée et exhaustive, des mesures prises par la Suisse, ainsi que des lois et règlements qu'elle a adoptés concernant la prévention et la répression des actes de terrorisme international.

Il faut souligner entre autres que la Suisse dispose d'une loi sur l'entraide pénale qui lui permet, même en l'absence d'engagements conventionnels, de coopérer avec tous les autres États. Par ailleurs, la Suisse est un des seuls États à faire usage de la « transmission spontanée d'informations ». Par ce biais, des informations recueillies dans le cadre d'enquêtes menées en Suisse peuvent être transmises à l'autorité étrangère lorsqu'elles peuvent être utiles aux enquêtes menées à l'étranger. Enfin, la Suisse peut très rapidement prendre des mesures provisoires. Un blocage de comptes bancaires, par exemple, peut être ordonné dès l'annonce d'une demande d'entraide. Ces mesures sont décisives lorsqu'il s'agit d'intervenir pour bloquer des transactions financières qui alimentent les réseaux terroristes. Ces instruments contribuent à empêcher que la place financière suisse soit utilisée de manière abusive par les groupes terroristes.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'être absolument clair sur un dernier point : le secret bancaire n'a jamais protégé et ne protégera jamais les terroristes ni leurs transactions financières. Les banques sont tenues, sur le plan pénal – et par conséquent, cela va de soi, dans les cas de terrorisme – à informer la justice de manière complète. La Suisse accorde l'entraide judiciaire internationale en matière pénale sans délai et de manière efficace, en bloquant notamment les comptes et dépôts correspondants. Par ailleurs, les banques doivent annoncer aux autorités tous les soupçons fondés qu'elles ont à l'égard des transactions en relation avec la criminalité organisée et le terrorisme. Il n'y a pas de secret bancaire en matière de lutte contre le terrorisme.

Il est fondamental que nous agissions ensemble, de la manière la plus déterminée, pour combattre ce fléau qu'est le terrorisme. Le terrorisme est une menace qui pèse sur nous tous et dont nous devons assurer ensemble la défaite. Rien ne saurait justifier des actes tels que ceux commis le 11 septembre. Pourtant, le seul recours à la force ne suffira pas pour éliminer le terrorisme. Sur le long terme, il n'existe pas d'autre

moyen pour garantir la sécurité internationale et prévenir des actes aussi inqualifiables que de renforcer la coopération internationale en vue d'éradiquer la pauvreté, de prévenir et de régler les conflits, et de promouvoir efficacement les droits de l'homme et l'État de droit. Pour ce faire, la communauté internationale doit se montrer plus décidée que jamais.

La réaction à l'échelle planétaire qu'ont suscitée les événements abominables dont nous avons tous été témoins doit nous inciter à poursuivre sans répit la lutte contre le terrorisme. Nous devons le faire en mémoire des victimes des attentats. Nous devons le faire pour préserver la primauté du droit sur la force et le rayonnement de nos sociétés démocratiques.

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de la résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale du 10 octobre 1975, je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Lamani (Organisation de la Conférence islamique) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser au nom du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session. Nous savons que nous pouvons compter sur vos éminentes qualités de direction pour le succès de cette session de l'Assemblée.

Dans les déclarations à la presse faites par son Secrétaire général, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) a condamné les attentats terroristes criminels perpétrés contre les États-Unis le 11 septembre 2001. Ces actes vont totalement à l'encontre de l'ensemble des valeurs, croyances et religions monothéistes, à commencer par l'islam, qui considère la vie comme sacrée et estime que toute personne qui tue injustement une personne tue toute l'humanité. Nous tenons à insister ici sur le fait que l'islam est innocent de toute forme de terrorisme et condamne fermement les auteurs de ces crimes abominables commis au nom de l'islam, quelles que soient les justifications qu'ils tentent de leur donner. L'OCI a toujours dénoncé toutes les formes de terrorisme en vertu des principes humains et moraux auxquels obéissent les États Membres et qui sont enracinés dans les religions, l'héritage et les traditions

sublimes de ces États, qui tous prônent l'élimination de toute forme d'injustice, d'agression et d'intolérance.

Le terrorisme menace la vie et les biens de personnes innocentes, viole la souveraineté des États et met en danger les droits des personnes. Sur la base du consensus international en faveur de la lutte contre ce fléau sous toutes ses formes et de l'élimination de ses causes, le Secrétaire général de l'OCI a affirmé son appui aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui ont été adoptées à l'unanimité, et exhorté les États membres de l'OCI à continuer d'oeuvrer à l'application de ces résolutions. La réunion ministérielle d'urgence de l'OCI, qui doit se tenir à Doha, au Qatar, le 10 octobre, est une forme d'appui aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous avons élaboré un traité de l'OCI visant à combattre le terrorisme international, qui a été adopté par les Ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCI à leur vingt-sixième session, au Burkina Faso, en 1999. Ce traité demande entre autres aux États membres de s'abstenir de fournir toute forme d'aide ou d'appui aux terroristes, y compris un asile ou un soutien financier.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté un certain nombre de résolutions importantes en vue de l'élimination du fléau du terrorisme. Ces résolutions, qui s'ajoutent aux nombreuses autres adoptées par des organisations régionales – dont l'organisation que j'ai l'honneur de représenter ici – tentent d'établir un cadre international sous l'égide de l'ONU, en vue de définir une position unifiée face au terrorisme international et de veiller au respect du droit international ainsi que des buts et principes envers lesquels toute l'humanité s'est engagée dans la Charte des Nations Unies.

Nous savons tous qu'il existe beaucoup de problèmes sur la scène internationale. La propagation de l'extrémisme et des actes de terrorisme dans le monde entier a montré que toutes les formes de terrorisme étaient une seule et même chose et que nous ne devons donc pas les tolérer. Nous devons souligner ici que l'extrémisme, la violence et le terrorisme sont des phénomènes internationaux qui ne sont pas limités à un peuple, une race ou une religion particuliers. La communauté internationale est une communauté fondée sur un pluralisme de cultures, de religions et d'idéologies. Ce pluralisme ne doit pas nuire à l'unité de la communauté internationale. Les relations

internationales doivent reposer sur une coexistence positive entre les États et une appréciation mutuelle des contributions et réalisations respectives des différentes sociétés.

Depuis la fin de la guerre froide, certains parlent de conflit entre les civilisations. D'aucuns continuent de développer cette idée. La question touche à l'ensemble de l'humanité et à sa destinée. Convaincus de l'importance du dialogue entre les civilisations, les pays musulmans ont été les premiers à soumettre un projet sur ce thème à l'Assemblée.

Tout en condamnant le terrorisme, nous devons aussi rejeter toute tentative de brouiller la distinction entre le terrorisme et la lutte légitime des peuples sous domination coloniale ou occupation étrangère. Le combat que ces peuples mènent pour réaliser leur libération nationale et leur autodétermination, conformément aux principes du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies, ne peut être assimilé au terrorisme. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui à la tenue d'une conférence internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour définir le terrorisme, établir une distinction entre le terrorisme et le droit des peuples de résister à l'occupation étrangère et d'assurer leur libération nationale, et prendre les mesures pertinentes pour éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

En tant que membres de la communauté internationale, nous devons poursuivre cet effort contre le terrorisme et être sûrs que nous n'adoptons pas à l'égard de ce dangereux phénomène la politique deux poids, deux mesures. Nous devons poursuivre nos efforts louables en faveur du dialogue entre les civilisations. Nous devons nous montrer à la hauteur de nos responsabilités et répondre à toute tentative visant à semer la discorde, la désunion et la haine entre les peuples. Nous devons tous défendre les fondements de la coexistence et de la coopération entre les peuples ainsi que les bases du dialogue entre ceux-ci et entre leurs cultures et civilisations.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 48/265 de l'Assemblée générale en date du 24 août 1994, je donne la parole à l'Observateur de l'Ordre militaire souverain de Malte.

M. Linati-Bosch (Ordre militaire souverain de Malte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord, au nom de l'Ordre militaire

souverain de Malte, vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Je suis certain que vos excellentes qualifications et votre ferme engagement assureront le succès de nos travaux en ces moments difficiles.

L'Ordre de Malte condamne le terrorisme dans toutes ses manifestations. Nous avons eu l'impression de vivre un cauchemar lorsque, le 11 septembre au matin, New York et Washington ont été ciblés par des actes criminels. Il est vrai qu'après cette date, personne ne se sent à l'abri du terrorisme. Mais je voudrais condamner, non seulement l'attaque du 11 septembre, mais aussi toutes les manifestations de terrorisme, de violence et d'intolérance qui déchirent notre monde. Le terrorisme international défie la sécurité internationale, et la communauté internationale a donc le droit de se défendre, conformément au droit international.

Nous ne pouvons considérer les événements de New York et Washington comme des faits isolés. L'excellent rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation et son rapport sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, mentionnent de nombreuses régions où la paix et les droits de l'homme sont violés, et je n'ai pas besoin de les citer de nouveau. La résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité a réaffirmé le droit à la légitime défense. Cette résolution, adoptée le 12 septembre, et celle de l'Assemblée générale adoptée le même jour, constituent le point de départ de la prévention et de la répression des activités terroristes, où qu'elles aient lieu. Des mesures efficaces doivent être adoptées si nous ne voulons pas être victimes de la terreur, de l'intolérance, du fanatisme et de la peur, mais plutôt construire un système stable basé sur la morale et l'honneur civique.

Chaque jour, nous entendons le mot « mondialisation ». Nous devons savoir que le terrorisme signifie la mondialisation de la peur et du mépris à l'égard du droit international, du droit humanitaire et du droit des conventions. Il s'agit d'une transgression qui ne peut rester sans réponse appropriée, et cette dernière implique la responsabilité de nous tous.

Nous savons que la souveraineté signifie l'indépendance de tout sujet du droit international et nous devons donc savoir que c'est le devoir de tout pays de lutter contre le terrorisme sur son propre territoire et, dans le même temps, de participer à

l'action internationale contre le terrorisme international. Ne laissons plus les terroristes trouver une terre d'asile.

Une activité de l'Ordre de Malte est particulièrement perturbée par le terrorisme. Il s'agit de l'action humanitaire et des difficultés auxquelles son personnel humanitaire fait face dans l'accomplissement de sa mission en participant aux opérations de maintien de la paix – difficultés qui entravent parfois sa présence même lorsque celle-ci est demandée par des gouvernements nationaux ou des entités internationales. Nous sommes en faveur de la protection des civils dans les conflits armés, mais il faut reconnaître que le personnel humanitaire dûment accrédité a lui aussi droit à une protection efficace lorsque sa présence est sollicitée ou autorisée.

L'Organisation des Nations Unies constitue la meilleure représentation de la communauté internationale et, à ce titre, elle a la responsabilité, en coopération avec les États, les organisations régionales, les communautés, d'autres entités et individus, de mener le combat contre la criminalité transnationale. À cet égard, l'Ordre militaire souverain de Malte s'engage à collaborer à la lutte contre le terrorisme et à y assumer sa part de responsabilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur du débat sur le point 166 de l'ordre du jour.

Nous avons eu un débat exceptionnellement long, mais important et constructif au cours de ces cinq derniers jours. On n'avait jamais vu dans l'histoire des Nations que 167 États Membres et quatre observateurs participer à un débat sur une seule question. Ce fait à lui seul illustre clairement le sérieux avec lequel tous les États Membres et toute la communauté internationale considèrent les actes terroristes du 11 septembre. Nous l'avons fait car nous pensons tous qu'il s'agit d'attaques, non seulement contre les États-Unis, mais aussi contre l'ensemble du monde civilisé.

Comme nous le savons tous, le point 166 de l'ordre du jour « Mesures visant à éliminer le terrorisme international » figure depuis longtemps à l'ordre du jour de la Sixième Commission. Mais vu l'importance et l'urgence de la question après la tragédie du 11 septembre, nous avons décidé que le débat sur cette question devait avoir lieu en plénière alors que l'examen des aspects techniques de la

question continueraient de relever de la compétence de la Sixième Commission.

Avant le commencement de nos débats, nous avons eu la précieuse occasion d'écouter Rudolph Giuliani, maire de New York, notre ville d'accueil, qui nous a proposé un tour d'horizon très clair des attaques terroristes et transmis les attentes que les citoyens des États-Unis, en particulier ceux de New York, placent dans l'Organisation des Nations Unies à ce moment critique. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le maire Giuliani une fois de plus et lui présenter nos meilleurs vœux pour le redressement rapide de notre ville d'accueil.

Au cours de nos délibérations, tous les participants se sont associés de tout coeur à la condamnation des attaques terroristes du 11 septembre, réaffirmant la résolution 56/1 du 12 septembre 2001, dans laquelle l'Assemblée générale a condamné ces attaques dans les termes les plus vigoureux, et appelé à une coopération internationale pour traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les commanditaires de ces atrocités.

Les États Membres ont exprimé l'opinion que le terrorisme international constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'un crime contre l'humanité. Sans aucun doute, le terrorisme international est l'un des plus redoutables défis lancés à la communauté internationale au XXI^e siècle, et l'ONU devrait jouer le rôle essentiel s'agissant d'intensifier les efforts internationaux menés pour éliminer ce terrorisme.

À cet égard, je voudrais rappeler que l'Assemblée générale a pris des mesures importantes, en adoptant en 1994 la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international et en adoptant sa Déclaration complémentaire en 1996. Le Conseil de sécurité a aussi pris des initiatives, comme l'adoption des résolutions 1269 (1999) du 19 octobre 1999, 1368 (2001) du 12 septembre 2001 et 1373 (2001) du 28 septembre 2001, qui ont non seulement condamné toutes les formes de terrorisme, mais aussi précisé des mesures à prendre par les États Membres pour prévenir et éliminer les actes terroristes.

Les États Membres ont constaté l'urgence qu'il y avait à combattre toutes les formes et manifestations du terrorisme international, ainsi que ceux qui hébergent et soutiennent les auteurs, organisateurs et commanditaires du terrorisme international. Ils ont

souligné la nécessité de renforcer la coopération internationale et de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour prévenir et éliminer les activités terroristes.

Les États Membres ont partagé l'opinion qu'une des tâches primordiales de la communauté internationale était à présent de garantir la mise en place d'un cadre juridique efficace pour la prévention et l'élimination du terrorisme international. À cette fin, j'exhorte tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer, dans les meilleurs délais, aux conventions internationales existantes concernant le terrorisme. À cet égard, il faut noter que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a récemment adopté les projets révisés du plan d'action concernant la mise en oeuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice. De nombreux États Membres ont aussi fait connaître leur intention de prendre les mesures nécessaires pour appliquer les conventions internationales dans le cadre de leur droit interne.

Je voudrais saisir cette occasion pour exhorter les États Membres à accélérer les travaux de l'Assemblée générale, afin de conclure rapidement les conventions en cours d'élaboration sur le terrorisme international et d'améliorer la capacité de la communauté internationale à combattre le terrorisme. En tant que Président de l'Assemblée générale, je serais aussi très obligé à la Sixième Commission d'accélérer ses travaux et de soumettre son rapport à l'Assemblée

générale le plus tôt possible, de préférence avant le 15 novembre 2001.

Pour terminer, je voudrais rappeler que lors de nos débats les États Membres ont été d'accord pour estimer que la communauté internationale devrait se résoudre de combattre le terrorisme en tant que phénomène indépendant d'une religion ou d'un groupe ethnique. À ce sujet, on a souligné la nécessité d'un dialogue entre les civilisations. De même, des représentants ont suggéré la tenue d'une conférence de haut niveau sur le terrorisme international, tandis que d'autres ont appelé la communauté internationale à combattre les causes profondes du terrorisme. Parallèlement, la nécessité d'une définition plus précise du terrorisme a été soulignée, comme méritant notre examen futur.

Nos débats d'une semaine ont contribué à réaffirmer le rôle central de l'ONU s'agissant de faire face aux problèmes mondiaux, qui occupent le devant de la scène, comme ceux du terrorisme international. J'espère sincèrement que l'ONU et la communauté internationale prendront de nouvelles mesures nécessaires pour lutter contre le terrorisme international, sur la base des débats que nous avons eu pendant les cinq derniers jours.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 166 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 10.